



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 mai 2005  
Français  
Original: anglais/russe

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 36 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**Lettre datée du 13 mai 2005, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du pays qui a accueilli la réunion ministérielle du Quatuor rassemblant les intermédiaires internationaux du processus de paix au Moyen-Orient, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration finale de cette réunion (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Andrey Denisov



**Annexe à la lettre datée du 13 mai 2005, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration des intermédiaires internationaux du Quatuor  
pour le processus de paix au Moyen-Orient, Moscou, 9 mai 2005**

Le Quatuor s'est réuni aujourd'hui à Moscou. Il souligne que cette réunion constitue un moment plein d'espoir et de promesse pour les Palestiniens aussi bien que pour les Israéliens, qui ont besoin du plein appui de la communauté internationale pour les aider à accomplir les travaux intensifs et à prendre les décisions difficiles qui les attendent afin que cette occasion puisse être mise à profit. Le Quatuor s'est félicité des engagements pris par les parties au sommet de Charm el-Cheikh le 8 février 2005 et leur a instamment demandé de redoubler d'efforts pour s'en acquitter afin de maintenir ce fragile élan. Soulignant l'urgence de la question, le Quatuor confirme qu'il s'engage à venir pleinement en aide aux deux parties afin qu'Israël se retire avec succès de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie.

Le Quatuor a réaffirmé vivement son attachement au règlement de la question fondée sur le concept de deux États et au retrait d'Israël en tant que mesure destinée à donner une nouvelle vie à la « Feuille de route ». Le Quatuor souligne l'importance du retrait total et définitif d'Israël de Gaza en liaison avec la Feuille de route et en tant que pas important vers la réalisation de la vision de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Quatuor souligne que le nouvel État palestinien doit être viable et d'un seul tenant en Cisjordanie; il rappelle à tous les intéressés qu'un État constitué de territoires dispersés ne sera pas viable; il souligne qu'aucune partie ne doit agir unilatéralement, au préjudice du règlement des questions relatives au statut final. Le Quatuor souligne également que le concept de deux États et la Feuille de route constituent le meilleur moyen de parvenir à un règlement négocié entre les deux parties conduisant à une paix durable et à la fin de l'occupation qui date de 1967. Le Quatuor note à cet égard que la Feuille de route a été approuvée par Israël et l'Autorité palestinienne et demeure l'objectif de la communauté internationale. Il appelle les deux parties à prendre des mesures afin d'honorer tous les engagements qu'elles ont pris au titre de la Feuille de route

Le Quatuor exprime son plein appui à la mission de son représentant spécial pour le désengagement de Gaza, James Wolfensohn. Celui-ci est appelé à se concentrer sur les aspects du retrait qui ne concernent pas la sécurité, en particulier la liquidation des avoirs, la mise en place de couloirs, la liberté de circulation et le commerce, ainsi que la reprise de l'économie palestinienne pendant et après le retrait d'Israël. Il faudra assurer à cet effet une coordination étroite avec les Israéliens comme avec les Palestiniens afin d'appliquer les mesures et les politiques nécessaires pour qu'aboutisse l'initiative d'Israël. Pour ce qui la concerne, la partie palestinienne devra avant tout s'engager résolument à exécuter les réformes et les mesures voulues dans le domaine de la sécurité, à instaurer des institutions gouvernementales transparentes et responsables et à créer un climat favorable aux investissements nécessaires pour relancer la croissance économique. De son côté, Israël devra aplanir les difficultés économiques des Palestiniens et coopérer au

relèvement et à la reconstruction en réduisant les restrictions au mouvement des personnes et des marchandises palestiniennes et devra prendre d'autres mesures afin de respecter la dignité du peuple palestinien et d'en améliorer les conditions de vie, sans pour autant mettre en péril sa propre sécurité, et tenir compte également du rapport de la Banque mondiale de décembre 2004. Lors de la réunion de Londres, le 1<sup>er</sup> mars 2005, la communauté internationale s'est déclarée prête à jouer un rôle important en fournissant un appui financier aux Palestiniens en cette période critique. La création de conditions favorables au développement économique durable, viable et à long terme de tous les territoires palestiniens permettrait d'étayer les efforts supplémentaires que la communauté internationale doit accomplir en matière d'assistance.

Le Quatuor appelle l'attention sur le fait que M. Wolfensohn est chargé de promouvoir le dialogue direct et la coopération entre Palestiniens et Israéliens dans le domaine des questions politiques susmentionnées en vue d'assurer sans heurt le processus de transition à Gaza et dans certaines parties du nord de la Cisjordanie. Dans ce contexte, le Quatuor souligne que les Israéliens et les Palestiniens doivent d'urgence coordonner, directement et sous tous leurs aspects, leurs activités préparatoires au retrait d'Israël.

Le Quatuor reconnaît que le développement économique et le progrès dans le domaine de la sécurité vont de pair étant donné que les réformes en matière de sécurité et le rétablissement de l'état de droit sont indispensables pour créer les conditions propices à la croissance économique et au progrès politique. Le Quatuor reconnaît également que la communauté internationale doit faire des efforts soutenus afin d'aider l'Autorité palestinienne à accomplir cette tâche, y compris la reconstitution des capacités des services de sécurité palestiniens. L'aide accordée par la communauté internationale, avant tout par les membres du Quatuor, constitue un apport substantiel à ces efforts. Le Quatuor demande à Israël et à l'Autorité palestinienne d'y apporter leur soutien.

Dans ce contexte, le Quatuor exprime son plein appui au Coordonnateur spécial des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité, le général William Ward, qui doit aider les Palestiniens à réformer et à restructurer leurs forces de sécurité, et également coordonner l'appui international à cet effet. Le Quatuor se félicite des mesures concrètes prises récemment par le Président Mahmoud Abbas en vue de réformer les services spéciaux palestiniens, et souligne qu'il est nécessaire de continuer sur la voie de ces réformes afin de rétablir l'état de droit à Gaza et en Cisjordanie.

Le Quatuor se félicite que le peuple et les dirigeants palestiniens se soient engagés en faveur de la démocratie et attache une grande importance à la poursuite et au succès du processus démocratique. Le dernier tour des élections municipales vient de s'achever. Le Quatuor se félicite de la collaboration du Gouvernement israélien à cet égard. La tenue d'élections parlementaires multipartites, libres, équitables et transparentes en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, sous le contrôle d'observateurs internationaux, constituera un autre pas capital vers la création d'une Autorité palestinienne réformée et responsable. Les activités supplémentaires d'inscription des électeurs viennent de commencer et le Quatuor invite l'Autorité palestinienne et Israël à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard, notamment pour assurer la liberté de circulation des candidats et des

électeurs, et reconferme qu'il est prêt à aider au processus électoral en fournissant un appui technique et des observateurs.

Le Quatuor estime indispensable de poursuivre les efforts visant à appliquer intégralement la Feuille de route après le retrait d'Israël de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie.

Le Quatuor se déclare à nouveau attaché aux principes énoncés dans ses précédentes déclarations, notamment celles du 1<sup>er</sup> mars 2005 et du 4 mai 2004, et confirme également sa volonté de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU; il continuera à s'employer avec toutes les parties à accomplir des progrès vers cet objectif.

---